



PROGRAMME RÉCAPITULATIF

**QUE FAIRE FACE À
UNE ATTAQUE
CYBERCRIMINELLE ?**



QUELLES PRÉVENTION, ATTITUDE ET RÉPLIQUES FACE À UNE ATTAQUE CYBERCRIMINELLE ?

PROGRAMME RÉCAPITULATIF

Période de réalisation de la session

Du 25 mai 2020 au 26 juillet 2020

Durée totale estimée

7 heures (travaux compris)

Prix

Pour les avocats libéraux : aucune avance de frais sous condition de communication de votre attestation URSSAF de l'année en cours (téléchargeable à partir de votre [compte en ligne](#)) et de votre date de naissance pour transmission au FIF PL (150 € seront débités de votre budget annuel FIF PL de 900 euros, dans la limite des fonds disponibles)

Autres publics : 150 euros

Objectifs

A l'issue de ce second parcours, l'avocat apprenant :

- aura progressé dans la maîtrise de sa propre cyber sécurité,
- sera plus à l'aise pour aborder une conversation avec son client et comprendre la situation décrite,
- sera conceptuellement équipé pour affronter une situation de sinistre qui exigerait l'appui d'un binôme technique, tel qu'un expert judiciaire.

Prérequis

Être un professionnel du droit (avocat).
Avoir suivi intégralement le premier parcours de formation.

Niveau

Niveau 2 sur 3 : approfondissement des connaissances et des pratiques de la matière

Séquences d'apprentissage

La formation se décompose en deux parcours indépendants :

- « Panorama de la cybersécurité et de la cybercriminalité » d'une part, et
- « Quelles prévention, attitude, répliques face à une attaque cybercriminelle ? », d'autre part.

Ce second parcours est composé de 12 modules :

- Périmètre & objectifs de la formation
- La mise en œuvre de la protection – mesures de protection techniques et organisationnelles (1/2) : solutions & moyens de protection
- La mise en œuvre de la protection : masterclass ANSSI
- La mise en œuvre de la protection – mesures de protection techniques et organisationnelles (2/2) : mesures recommandées pour toutes les entreprises, mécanismes de certification et mesures obligatoires
- La mise en œuvre de la protection : mesures juridiques
- Mise en place d'une cellule de crise, et rôle des parties prenantes
- Les bonnes pratiques de communication à l'écosystème
- Mesures techniques & juridiques
- Obligations consécutives à la survenance d'une attaque
- Le rôle des acteurs institutionnels dans la réaction
- La restauration du système ou des données et la résolution des problèmes
- La réparation du préjudice subi par l'entreprise victime de l'attaque
- Cas pratique

Le premier parcours fait l'objet d'une session depuis le 11 mai et jusqu'au 14 juillet.

Nature des travaux demandés

Des quiz entre chaque vidéo, qui vous permettent de revoir les points essentiels aperçus dans la vidéo.
Une synthèse finale interactive finale, pour retenir les informations essentielles, et des liens.

Au total, comptez 35 minutes par module en moyenne (soit 7 heures en tout) pour le réaliser dans de bonnes conditions d'apprentissage.

Auteurs scientifiques

- Nicolas BARBAZANGE, expert de justice près la Cour d'appel de Limoges, Compagnie nationale des experts de justice en informatique et techniques associées (CNEJITA)
- Jean-Sylvain CHAVANNE, ancien délégué régional de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)
- Laurence CLAYTON, expert de justice près la Cour d'appel de Versailles, CNEJITA
- Nicolas HERZOG, avocat au barreau de Paris, associé fondateur de H2O Avocats
- Antoine LAUREAU, expert de justice près la Cour d'appel de Versailles, CNEJITA
- Sophie SOUBELET-CAROIT, avocate au barreau de Paris, créatrice de SSC Avocats

Spécialisation concernée

Cette formation concerne tous les praticiens (généralistes). Elle pourra notamment permettre aux avocats titulaires de la mention de spécialisation « Droit des nouvelles technologies, de l'informatique et de la communication » de déclarer des heures de formation au titre de cette spécialisation.

Modalités d'assistance pédagogique

Le forum d'échanges sur la plateforme 360Learning qui héberge le parcours permet de poser des questions à un référent. Ce dernier répondra sous 48 heures.

Coordonnées de la personne chargée des relations avec les apprenants

A compléter par l'école

Modalités de sanction de la formation

Remise d'une attestation de fin de formation.

Modalités d'évaluation de la formation

Bilan de fin de formation.